

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2012 POINT**

**FINANCES**

**Droits et concessions funéraires**

Tarifs 2013

**EXPOSE DES MOTIFS**

L'indice des prix à la consommation (hors tabac) s'accroît de 2 % sur l'année 2012 (indice de juin 2012). Il est proposé d'augmenter les tarifs des prestations et concessions funéraires pour l'année 2013 en tenant compte des prévisions d'évolution du coût de la vie et en arrondissant à l'euro inférieur ou supérieur, soit :

- une revalorisation d'environ 2 % des tarifs des concessions, taxes et redevances funéraires,
- une stabilisation des vacations de police (liées à la présence effective de la police aux opérations funéraires).

	<b>OBJET</b>	<b>TARIFS 2011</b>	<b>TARIFS 2012</b>	<b>2 %</b>	<b>MONTANTS</b>	<b>TARIFS 2013</b>
<b>TAXES</b>	Inhumation ( <i>y compris inhumation urne au columbarium, jardin du souvenir et urne scellée sur sépulture</i> )	71 €	72 €	1.44	73.44 €	<b>73 €</b>
	Convoi	38 €	39 €	0.78	39.78 €	<b>40 €</b>
<b>REDEVANCES</b>	introduction de matériaux					
	* forfait caveau 1 case	54 €	55 €	1.10	56.10 €	<b>56 €</b>
	* case supplémentaire	28 €	29 €	0.58	29.58 €	<b>30 €</b>
	élimination résidus matériels d'exhumation					
	* forfait 3 objets	69 €	70 €	1.40	71.40 €	<b>71 €</b>
	* par objet supplémentaire	35 €	36 €	0.72	36.72 €	<b>37 €</b>
<b>CONCESSIONS</b>	décennale adulte	109 €	111 €	2.22	113.22 €	<b>113 €</b>
	décennale enfant	53 €	54 €	1.08	55.08 €	<b>55 €</b>
	Trentenaire	408 €	416 €	8.32	424.32 €	<b>424 €</b>
	Cinquantenaire	1 781 €	1 817 €	36.34	1853.34 €	<b>1 853 €</b>
	Columbarium granit					
	* décennale	292 €	298 €	5.96	303.96 €	<b>304 €</b>
	Cavurne					
* décennale	532 €	543 €	10.86	553.86 €	<b>554 €</b>	
	Location caveau provisoire					
	* forfait 30 jours	30 €	31 €	0.62	31.62 €	<b>32 €</b>
	vacation de police	20 €	20 €	0	20 €	<b>20 €</b>

Il est utile de préciser certaines données concernant ces produits domaniaux et taxes, institués par la loi et dont les montants sont fixés par les conseils municipaux.

Les taxes funéraires sont des recettes à caractère fiscal liées aux opérations administratives et techniques induites par les inhumations (démarches d'organisation des obsèques, présence, contrôle des opérateurs, accueil des familles, etc.).

La « redevance d'introduction de matériaux », est une recette liée aux démarches et aux actes matériels induits par les travaux de marbrerie et apports de matériaux et équipements par les entreprises sur le site (repérages, accompagnement, surveillance technique, remises en ordre accessoire).

La redevance d'élimination constitue la contrepartie des coûts de mise en œuvre de l'élimination des débris matériels d'exhumation.

Les autres produits cités sont de nature domaniale.

Je vous propose d'adopter les tarifs des droits et concessions funéraires dans les cimetières communaux réévalués à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

**FINANCES**  
**Droits et concessions funéraires**  
Tarifs 2013

LE CONSEIL,

sur proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2223-1, L.2223-13, R.2223-11 et suivants,

vu l'arrêté municipal du 30 mars 2009 portant règlement des cimetières communaux,

vu sa délibération du 22 septembre 2011 actualisant les tarifs des droits et concessions funéraires au 1<sup>er</sup> janvier 2012,

vu ses délibérations antérieures relatives aux cimetières, sites et concessions funéraires,

considérant qu'il y a lieu d'actualiser les tarifs des droits et concessions funéraires au 1<sup>er</sup> janvier 2013,

vu le budget communal,

## DELIBERE

à l'unanimité

**ARTICLE 1 :** FIXE ainsi qu'il suit les tarifs des droits et concessions funéraires dans les cimetières communaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 :

	OBJET	TARIFS 2013
<b>TAXES</b>	Inhumation ( <i>y compris inhumation urne au columbarium, jardin du souvenir et urne scellée sur sépulture</i> )	<b>73 €</b>
	Convoi	<b>40 €</b>
<b>REDEVANCES</b>	introduction de matériaux	<b>56 €</b>
	* forfait caveau 1 case	<b>30 €</b>
	* case supplémentaire	
	élimination résidus matériels d'exhumation	<b>71 €</b>
	* forfait 3 objets	<b>37 €</b>
	* par objet supplémentaire	
<b>CONCESSIONS</b>	décennale adulte	<b>113 €</b>
	décennale enfant	<b>55 €</b>
	Trentenaire	<b>424 €</b>
	Cinquantenaire	<b>1 853 €</b>
	Columbarium granit	
	* décennale	<b>304 €</b>
	Cavurne	
* décennale	<b>554 €</b>	
	Location caveau provisoire	
	* forfait 30 jours	<b>32 €</b>
	vacation de police	<b>20 €</b>

**ARTICLE 2 :** DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 25 SEPTEMBRE 2012

RECU EN PREFECTURE

LE 25 SEPTEMBRE 2012

PUBLIE PAR VOIE D’AFFICHAGE

LE 25 SEPTEMBRE 2012